



**Mairie de Briennon**

16 rue de la Libération  
42720 BRIENNON  
Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : [mairie.briennon@wanadoo.fr](mailto:mairie.briennon@wanadoo.fr)

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 7 MARS 2025**

**N° : 2025/0703/01**

**OBJET : COMPTES DE  
GESTION 2024 BUDGETS  
COMMUNE ET  
ASSAINISSEMENT**

Le vendredi 7 mars 2025 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Rachel DURAND, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20250307-2025070301-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2025

Absents : Gérard MEUNIER (pouvoir à G. COMTE), Véronique BARBERET (pouvoir à J-F. TAMIN), Isabelle DEVIS, Émilie GORDONS.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jean-Paul GIRAUD

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2025

\*\*\*\*\*

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2024 du budget communal et du budget assainissement,

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour les budgets commune et assainissement pour l'exercice 2024 par le Receveur Municipal n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,  
Jean-Paul GIRAUD

Publié sur Internet le 14 mars 2025